



VILLE DE MUTZIG
67190

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école à Mutzig.
Voici les étapes pour procéder à cette inscription :

- Remplir le document de demande de scolarisation.
- Déposer la demande de scolarisation et le justificatif de domicile en mairie.
- Attendre que le directeur/la directrice de l'école vous contacte pour prendre rendez-vous.
- Finaliser l'inscription avec le directeur/la directrice.

Vous vous présenterez à la date et à l'heure de votre rendez-vous pour l'inscription muni :

- **Du carnet de vaccination**

Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

- **Du livret de famille**

- **Du certificat de radiation pour les enfants qui étaient déjà scolarisés dans une autre commune.**

Ecoles de secteurs :

Voir les détails de la répartition des écoles sur le document joint.

Attention : les parents inscrivant leur enfant en classe bilingue se présenteront au Groupe scolaire Hoffen, quel que soit leur secteur.

Coordonnées des écoles de la Ville.

Groupe scolaire Hoffen, directrice Mme Florentin

Téléphoner de préférence le mardi ou vendredi au 03.88.38.55.55

Groupe scolaire René Schickelé, directeur M. Guinchard

Téléphoner de préférence le jeudi ou vendredi au 03.88.38.15.15

École élémentaire Rohan, directrice Mme Wunderlich

Téléphoner de préférence le jeudi ou vendredi au 03.88.38.19.57

Cordialement,

Aude Gasparotto
Adjointe aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse